

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 17 décembre 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : M. IBARS par C. BRISSEIS - M. GROSSO par JC. ARAGON - J. HURTADO par L. FABRE - S. JEAN par W. BIGNON - S. BERBEZIER par G. REQUENA

Absents : S. SENEGA-SANCHEZ - F. PEREZ

8. Budget Primitif 2020 budget annexe Port de Tabarka (Annexe 6)

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Lors de la séance du 27 novembre 2019, le Conseil Municipal a voté un débat d'orientations budgétaires 2020 sur la base d'un rapport conformément aux dispositions prévues à l'article L.2312-1 du CGCT.

À partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2020 a été élaboré.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Budget Primitif 2020 du budget annexe Port de Tabarka qui se présente ainsi :

DEPENSES EXPLOITATION

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 20/12/2019

SLO

ID : 034-213401508-20191217-DEL19_12_17_08-BF

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Propositions	VOTE
		Budget précédent	Budget Primitif 2020	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 800,00	34 000,00	34 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	30 000,00	30 000,00	30 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
Total des dépenses de gestion des services		65 800,00	64 000,00	64 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
68	PROVISIONS			
69	IMPOTS SUR LES SOCIETES	0,00	0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		65 800,00	64 000,00	64 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SEC	0,00	0,00	0,00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT			
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00
TOTAL		65 800,00	64 000,00	64 000,00

RECETTES EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Propositions	VOTE
		Budget précédent	Budget Primitif 2020	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIV	43 800,00	42 000,00	42 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		43 800,00	42 000,00	42 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 000,00	22 000,00	22 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)			
Total des recettes réelles d'exploitation		65 800,00	64 000,00	64 000,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)			
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00
TOTAL		65 800,00	64 000,00	64 000,00

Compte tenu de ces divers éléments, je vous invite à :

Adopter le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Tabarka tel qu'il est présenté pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	64 000,00	0,00	64 000,00
Recettes	64 000,00	0,00	64 000,00

Préciser que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 034-213401508-20191217-DEL19_12_17_08-BF

DELIBERE
A LA MAJORITE
(Contre : 3 voix)

Adopte le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Tabarka tel qu'il est présenté pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	64 000,00	0,00	64 000,00
Recettes	64 000,00	0,00	64 000,00

Précise que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL

